



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cambriolages

Question écrite n° 42061

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'existence de bandes organisées qui devalisent les châteaux du Sud-Ouest. Il s'agit de bandes manifestement bien renseignées et en prise avec des réseaux d'écoulement des marchandises volées. Depuis deux ou trois ans le mode opératoire s'aggrave avec des interventions quelquefois en plein jour de commandos cagoules. Il lui demande si un inventaire des cambriolages réalisés dans ces conditions a été effectué et quelles sont les mesures prises pour favoriser le démantèlement de telles bandes qui, au-delà de la légitime indignation des propriétaires concernés, portent atteinte au patrimoine mobilier national.

Texte de la réponse

La France, probablement en raison de la richesse, de la renommée et de la dispersion de son patrimoine culturel et artistique, est l'un des pays les plus exposés au vol d'œuvres et objets d'art. Si le grand Sud-Ouest, qui abrite un grand nombre de châteaux, se situe légèrement en-dessous de la moyenne nationale quant au nombre de vols commis dans ce type de demeures, l'un de ses départements, la Haute-Garonne, occupe cependant la troisième place nationale. Mais ce sont surtout l'audace et la dangerosité des modes opératoires qui caractérisent les faits commis dans cette région plus que l'ampleur de ce phénomène criminel. Parce qu'elle est constituée à la fois de vols commis en série dans des lieux souvent isolés par des malfaiteurs chevronnés et de recels successifs correspondant à des filières d'écoulement internationales très structurées, la criminalité organisée liée au trafic des biens culturels imposait une riposte globale. Un Office central pour la répression du vol d'œuvres et objets d'art (OCRVOOA) a été créé par décret le 2 juin 1975, au sein de la direction centrale de la police judiciaire. L'OCRVOOA, composé de policiers mais aussi de gendarmes et bientôt de douaniers, est chargé notamment de centraliser l'information opérationnelle relative à son domaine de compétence sur l'ensemble du territoire national et de coordonner l'ensemble des actions des services d'enquêtes territoriaux. Cette harmonisation des efforts a permis des succès récents, qui n'ont pas manqué d'infléchir les statistiques. Début 1996, l'OCRVOOA démantelait, avec la collaboration de la gendarmerie du Puy-en-Velay, une filière d'écoulement d'objets volés dans les châteaux et demeures historiques de la région de Nîmes, à destination du Benelux et des États-Unis. En juin 1996, l'OCRVOOA démantelait, avec la collaboration du service régional de police judiciaire de Versailles, deux filières d'écoulement en Hollande et en Belgique d'objets volés sur l'ensemble du territoire national dans des châteaux et musées nationaux, en particulier ceux d'Ecouen, de Fontainebleau, et de Bagatelle. L'ensemble de ces opérations a permis de récupérer plus d'une centaine d'objets d'art de grande valeur, provenant de quarante-deux châteaux et trois musées nationaux. En juin 1996 encore, la gendarmerie nationale, en liaison avec l'OCRVOOA, démantelait des équipes de malfaiteurs qui pénétraient, par groupe de sept à douze individus cagoules, de jour comme de nuit, dans les résidences secondaires et châteaux du Sud-Ouest pour y dérober œuvres et objets d'art revendus en Allemagne. 600 objets d'art étaient ainsi découverts en Allemagne provenant de soixante vols commis dans le grand Sud-Ouest français. Depuis cette opération, ce type de vol semble avoir disparu dans cette région. Si ces récents succès ne suffisent pas à éradiquer le trafic des biens culturels, ils manifestent la capacité du système français à ralentir

considérablement son fonctionnement, tant au niveau des filières internationales de recel qu'à celui des bandes organisées pour vol. En tout cas, les efforts accomplis dans ce domaine seront poursuivis.

Données clés

Auteur : [M. Bonnacarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42061

Rubrique : Delinquance et criminalite

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 1996, page 4223

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4949